

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

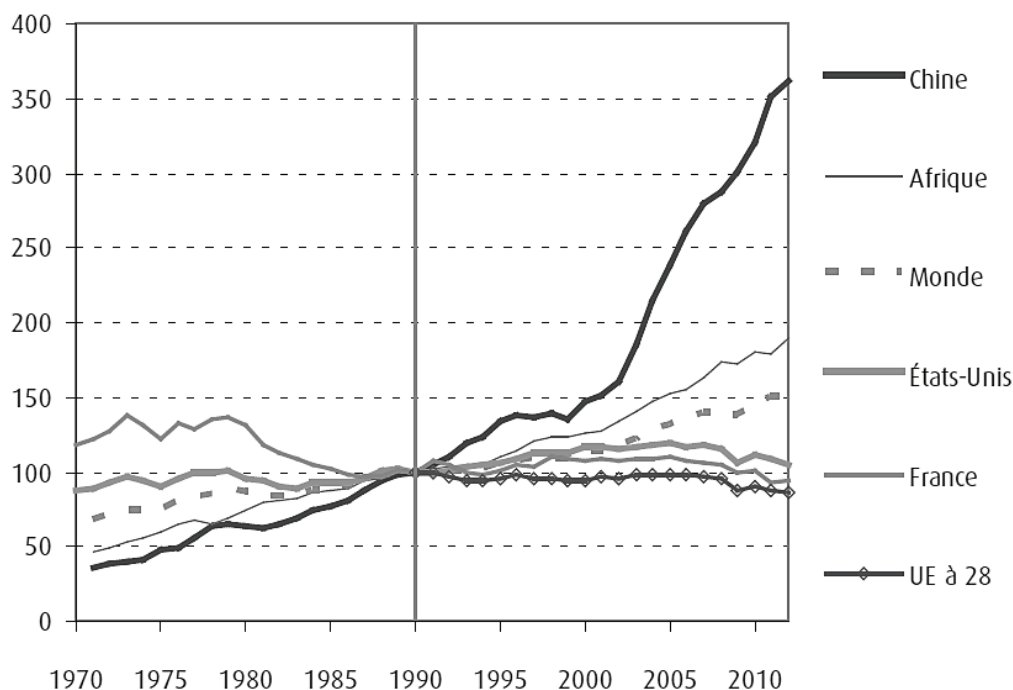
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement?

DOCUMENT 1

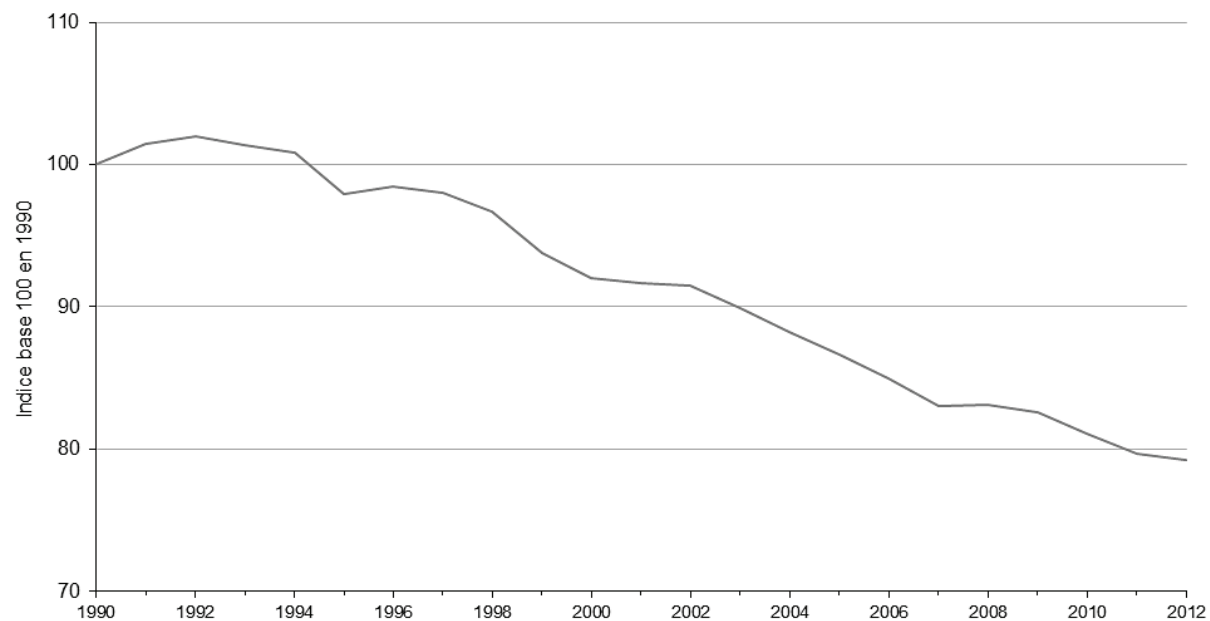
Émissions de CO₂ dans le monde (indice base 100 en 1990)



Source : Agence internationale de l'énergie (AIE), 2014.

DOCUMENT 2

Intensité énergétique⁽¹⁾ du PIB en France (indice base 100 en 1990)



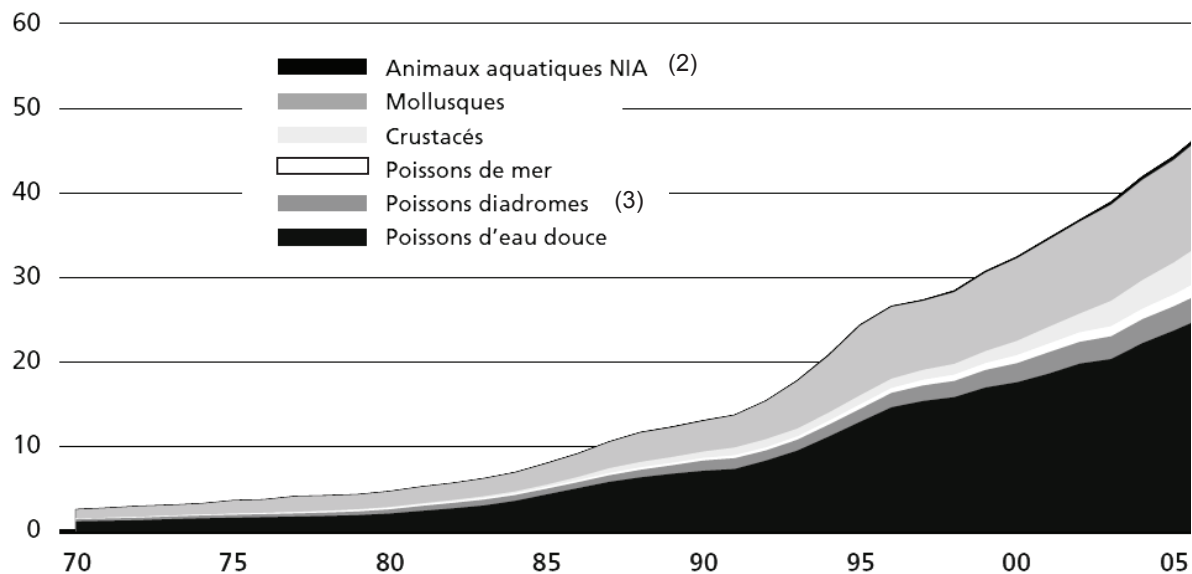
Source : d'après le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), 2012.

⁽¹⁾ L'intensité énergétique du PIB mesure le rapport de la consommation d'énergie au PIB et représente donc la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de PIB.

DOCUMENT 3

Evolution de la production aquacole⁽¹⁾ mondiale, par groupes d'espèces, de 1970 à 2008

Millions de tonnes



Source : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2010.

Notes :

⁽¹⁾ La production aquacole consiste à produire des animaux ou des végétaux en eau douce ou en eau de mer (ex : élevage, activité de réintroduction d'espèces dans la nature...).

⁽²⁾ NIA signifie « non inclus ailleurs ».

⁽³⁾ Les poissons diadromes sont des poissons qui migrent librement entre la mer et l'eau douce.

DOCUMENT 4

D'après le nouveau Baromètre Agence BIO / CSA de janvier 2015⁽¹⁾, les Français sont plus nombreux à consommer des produits bio et de plus en plus souvent. En 2014, près de 9 Français sur 10 en ont consommé au moins occasionnellement (88 % contre 75 % en 2013) et 6 sur 10 régulièrement, c'est-à-dire au moins un produit bio au moins une fois par mois (62 % contre 49 % en 2013). La Bio fait désormais partie des habitudes des Français, qui ne sont plus que 12 % à déclarer ne jamais en consommer, alors qu'ils étaient 46 % en 2003.

[...] Le marché des produits bio devrait atteindre 5 milliards d'euros en 2014 (y compris restauration hors domicile), soit une croissance globale estimée à 10 % tous circuits confondus. [...] Les consommateurs bio confirment leur choix pour des produits dont la naturalité et l'authenticité sont garanties : 92 % d'entre eux ont l'intention de maintenir, voire d'augmenter leurs achats bio dans les 6 mois à venir. Cette consommation responsable fait directement écho à l'importance croissante que les Français disent accorder au développement durable dans leurs décisions d'achats : 88 % d'entre eux déclarent privilégier des produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable (66 % en 2013).

[...] La production bio augmente en France. Le nombre d'opérateurs bio a progressé de +4 % entre 2013 et 2014 pour atteindre plus de 39 400 opérateurs bio et les surfaces cultivées en bio représentent désormais plus d'1,1 million d'hectares.

Source : www.agencebio.org

⁽¹⁾ Étude quantitative réalisée en ligne, du 22 au 28 janvier 2015, auprès de 500 Français (résidents en France) âgés de 18 ans et plus, représentatifs de la population française.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (6 points)

1. A l'aide d'un exemple, montrez que la solidarité mécanique perdure dans une société où s'affirme le primat de l'individu. (3 points)

2. Vous présenterez deux effets de l'adoption d'une monnaie unique pour les pays de la zone euro. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous montrerez les caractéristiques du chômage qu'il met en évidence.

Nombre de chômeurs et taux de chômage en France en 2014

Chômage au sens du BIT (Bureau international du travail)	Nombre de chômeurs (milliers)	Taux de chômage (%)		
		Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	2 838	9,9	9,6	10,2
15-24 ans	627	23,4	22,2	24,4
25-49 ans	1675	9,3	9,2	9,4
50 ans ou plus	536	6,7	6,6	6,8
Catégories socioprofessionnelles				
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	87	3,9	4,3	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	201	4,4	4,5	4,3
Ouvriers	884	14,3	16,6	13,7
Niveau de diplôme				
Sans diplôme ou Certificat d'études primaires	628	17,0	15,9	18,0
Brevet des collèges, Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)	966	11,0	11,0	11,1
Baccalauréat	580	10,2	10,7	9,7
Bac+2	268	6,0	5,7	6,3
Diplôme supérieur au Bac+2	383	6,5	6,6	6,3

Champ : Population active de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine.

Source : INSEE, 2014.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment les mesures de lutte contre les discriminations contribuent à la justice sociale.

DOCUMENT 1

Les établissements concernés par l'obligation d'emploi⁽¹⁾ de personnes en situation de handicap

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'établissements	122 800	126 200	129 100	128 400
Effectifs salariés	9 021 000	9 368 000	9 456 000	9 183 000
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements devaient employer	482 000	498 800	502 800	486 500
Nombre de travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein	200 200	226 600	243 300	254 900

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial ; France entière.

Source : DARES, novembre 2011.

⁽¹⁾ Les entreprises de 20 salariés ou plus ont l'obligation d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6% de leur effectif.

DOCUMENT 2

Article 225-2 du Code pénal.

Modifié par Loi n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 3

La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

- 1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;
- 2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;
- 3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;
- 4° A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue à l'article 225-1-1 ;
- 5° A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue à l'article 225-1-1 ;
- 6° A refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr>

DOCUMENT 3

Le Défenseur des droits a notamment pour mission de promouvoir l'égalité. Il veille donc à ce que chacun puisse bénéficier de l'application du principe d'égalité, sur le fondement du droit français, européen et international. Il veille à ce que l'égalité proclamée formellement se traduise dans les faits.

C'est dans ce cadre qu'il assure le suivi de la Charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique.

Le Défenseur des droits vise à créer les conditions d'une égalité concrète, en ne se limitant pas à lutter contre les discriminations une fois qu'elles sont intervenues mais en anticipant pour permettre de les identifier et de les prévenir.

La promotion de l'égalité contribue à cette fin à faire changer les pratiques en mobilisant, dans une démarche partenariale, l'ensemble des acteurs (entreprises, associations, organismes publics, fédérations professionnelles) dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation et de l'accès aux biens et aux services, publics et privés.

Il agit pour faire connaître et faire appliquer le droit par des démarches de sensibilisation et d'information des victimes potentielles de discriminations mais aussi de ceux et celles qui sont susceptibles d'en commettre (employeurs, bailleurs...).

Pour promouvoir l'égalité, le Défenseur des droits :

- diffuse et favorise l'appropriation des bonnes pratiques identifiées ;
- organise des partenariats pour favoriser l'engagement des acteurs ;
- entretient un dialogue continu avec la société civile à travers des comités d'entente (handicap, LGBT⁽¹⁾...) et groupes de travail (emploi/handicap, LGBT/emploi...) ;
- conduit des actions de sensibilisation et de formation destinées à accompagner les acteurs dans le changement de leurs pratiques ;
- formule des avis et des recommandations, ainsi que des propositions de réformes ;
- coordonne des études et des recherches pour une meilleure connaissance des discriminations et pour identifier de nouveaux moyens d'action.

Source : www.fonction-publique.gouv.fr

⁽¹⁾ De l'anglais Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender dont la traduction en français donne lesbien, gay, bisexuel et transgenre.